

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1323

29 mai 2012

SOMMAIRE

1492i Investments & Co S.C.A.	63495	Maghreb Invest Luxembourg S.A.	63482
Alcantara Engineering S.A.	63468	Mammot Lux S.à r.l.	63482
ALLDATA Luxembourg Holdings S.à r.l.	63487	Maranello Investments S.A.	63471
Atos Belgium	63484	Mar-Plast International S.A.	63469
China-Luxembourg Golf Alliance	63491	Mexile Investissement S.à r.l.	63471
Clearview Two	63459	MM Design	63484
Danir D S.A.	63466	Montana Properties S.A.	63482
Eexel Prom S.A.	63468	Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ...	63472
Eurofil S.A.	63469	OB Partnership GP S.à r.l.	63487
Euro Marine Services SA	63468	Ollux S.A.	63486
Europa Invest S.A.	63470	Petro Shipping S.A.	63487
Financière Daunou 15 S.A.	63470	Petro Shipping S.A.	63495
Globo S.A.	63467	Phalux S.A.	63501
Gravitas	63469	Plus-immo S.à r.l.	63504
Houlgate Investment S.A.	63469	Prestwick S.A.	63487
Interlux Info	63469	Réseau Unique pour Battre une Immense Solitude asbl	63484
Jiaap S.A.	63502	Sub Lecta 1 S.A.	63467
La Financière du Lierre S.A.- SPF	63470	Tonic B 087 S.à r.l.	63501
Langerheights S.A.	63471	Westside Holding S.A.	63458
LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	63471	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ...	63473
Liberta Global Fund SICAV-FIS	63495	Zimmer & Vitali s.à r.l.	63472
Linkspan S.A.	63471		

Westside Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.379.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen "The AMS Foundation", avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama), ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme société de gestion de patrimoine familial "WESTSIDE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 95.379, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 août 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 982 du 24 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2624 du 1^{er} décembre 2010.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société "WESTSIDE HOLDING S.A."

IV.- Que l'activité de la société "WESTSIDE HOLDING S.A." a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l' "Associé unique") prononce, avec effet rétroactif au 31 décembre 2011, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 850,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2012. Relation GRE/2012/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048994/54.

(120067147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Clearview Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 168.118.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“CLEARVIEW ONE” a private limited liability company, having its registered office at, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the “Company”) governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “CLEARVIEW TWO”, société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at TWENTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 25,000.-), and is represented by ONE THOUSAND (1,000) shares of a par value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the ONE THOUSAND (1,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
CLEARVIEW ONE	USD 25,000.-	1,000
Total	USD 25,000.-	1,000

The amount of TWENTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 25,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2012:

Mr Richard HAWEL, companies' director, with professional address in 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«CLEARVIEW ONE», établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financière, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «CLEARVIEW TWO», société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE US DOLLARS (25.000,- USD), représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ US DOLLARS (25,- USD) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les MILLE (1,000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
CLEARVIEW ONE	25.000,- USD	1.000
Total	25.000,- USD	1.000

La somme de VINGT-CINQ MILLE US DOLLARS (25.000,- USD) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à un (1), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2012:

Monsieur Richard HAWEL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 avril 2012. Relation: EAC/2012/4528. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012044619/412.

(120059319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Danir D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.688.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle de l'administrateur de signature catégorie B, Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012047623/17.

(120064256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2012.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de dix à quatorze et de les élire comme suit:

Conseil d'administration

MM. - Santiago Ramirez Larrauri, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), président et administrateur;

- Eduardo Querol, demeurant 331, Carrer de Llull, E-08019 Barcelone (Espagne), administrateur;
- Andrea Minguzzi, demeurant 107 Rue de Percke, B-1180 Bruxelles (Belgique), administrateur;
- Pierre Denis, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
- Giorgio De Palma, demeurant 12 Via Senato, I-20121 Milan (Italie), administrateur;
- Francisco Javier de Jaime y Guijarro, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), administrateur;
- Manuel Mouget, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
- Bruce Hardy McLain, demeurant 111 Strand, WC2R 0AG Londres (Royaume-Uni), administrateur;
- Stef Oostvogels, demeurant 1, Rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, administrateur;
- Thomas Morana, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
- Yann Hilpert, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;

Mmes - Emanuela Brero, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

- Delphine Tempé, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
 - Stella Le Cras, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
- pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer comme suit:

Réviseur d'Entreprise agréé

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012048948/37.

(120066781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Globo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2012 que

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Michèle CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Monsieur Hermann J.J. MOORS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Est réélue commissaire aux comptes:

- La société Global Trust Advisors S.A, avec siège social au 40 avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Le siège social de la société est transféré 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048235/23.

(120065868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Eexel Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 129.765.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l ayant son siège social à L-2562 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

2. L'assemblée nomme Monsieur LA MENDOLA Vincent, expert-comptable, né le 08 février 1967 à F-Mondelange, demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg comme Administrateur de la société avec immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012047651/17.

(120064367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2012

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiènerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

La Fiduciaire Cabexco Sàrl est renommée commissaire aux comptes.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Freddy Bracke prend fin à l'issue de la présente assemblée générale.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait conforme

A-M Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012047664/17.

(120064528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 17 avril 2012

Le 17 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BDO Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 24 janvier 2012;

- de nommer Fiduciaire Patrick SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'adresse suivante: 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 24 janvier 2012 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 avril 2012.

ALCANTARA ENGINEERING SA.

Signature

Référence de publication: 2012048587/20.

(120066837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Eurofil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.198.

Les administrateurs VALON S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, LANNAGE S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent Madame Marie Bourlond, KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent Guy Baumann, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 20 avril 2012.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour: EUROFIL S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Caroline Felten / Ana Paula Duarte

Référence de publication: 2012047666/17.

(120064405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Houlgate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047725/9.

(120064520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Interlux Info, Société à responsabilité limitée,

(anc. Gravitas).

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 159.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012047727/12.

(120064429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Mar-Plast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.193.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni le 18 avril 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 9 avril 2012 de l'administrateur Monsieur Giovanni Belluzzi et a coopté comme nouvel administrateur en son remplacement:

- Monsieur Edie Caprari, né à Rio Saliceto (Italie) le 22 février 1950, de nationalité italienne, domicilié professionnellement à 42010 Rio Saliceto, Via Martiri, 110/c

M. Edie Caprari terminera le mandat de son prédécesseur, à charge pour la prochaine assemblée générale des actionnaires de procéder à son élection définitive et de confirmer son pouvoir de signature.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012047820/16.

(120064989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.157.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2012

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Cirus ANDREU CABOT, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Santiago ALONSO MORLANS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Xavier ASPACHS ALEGRE

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Eric CHINCHON

(résidant professionnellement à L-1273 LUXEMBOURG, 19, rue de Bitbourg)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Nicole PIRES.

Référence de publication: 2012048713/24.

(120066775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

La Financière du Lierre S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047793/10.

(120064212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.436.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 juillet 2011 sous la référence de dépôt Numéro L110106978

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 19 avril 2012 que Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69847 a été nommé pour une durée déterminée en tant que réviseur d'entreprises agréé à compter du 7 juin 2011 et non pas en tant que commissaire aux comptes comme initialement enregistré et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012048012/18.

(120064845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Langerheights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012047794/10.

(120064161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012047795/10.

(120064177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047797/10.

(120064576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Maranello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012047811/12.

(120064542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.593.

Extrait de l'assemblée générale du 16 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 16 avril 2012:

L'assemblée transfère le siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en date du 16 avril 2012.

Le mandataire

Référence de publication: 2012047829/12.

(120064327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 3, Parc Draï Eechelen.

R.C.S. Luxembourg G 58.

Madame Agnes Anouk, 12, rue Erasme L-1468 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Erpelding Jeff, 39, rue E. Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Gantenbein Tom, 4 BD Roosevelt L-2450 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Georges Alain, 72A, rue des Eglantiers L-1457 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Madame Glaesener Marie-Françoise, 3, rue Albert Cames L-1310 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Grethen Henri, 6, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Hoss Jean, 2 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, vice-président
Madame Huberty Marie-Jeanne, 11, rue de Beckerich L-8509 Rédange-sur-Attert, nationalité luxembourgeoise, mem-
bre

Monsieur Kriepps Robert dit Bob, 4 BD Roosevelt L-2450 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Neuman Reginald, 32, BD Joseph II L-2240 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Otto Fernand, 10, rue des 3 Cantons L-8354 Garnich, nationalité luxembourgeoise, membre
Monsieur Relies Paul, 41, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, vice-président
Monsieur Santer Jacques, 33, BD Roosevelt L-2450 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, président
Monsieur Schaack Christian, 50, rue J.P. Michels L-4243 Esch-sur-Alzette, nationalité luxembourgeoise, membre
Madame Wagener Daniele, 38, rue du Saint-Esprit L-2090 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise, membre

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Jacques Santer / Paul Reiles

Président / Vice-Président

Référence de publication: 2012049070/26.

(120066692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Zimmer & Vitali s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.493.

L'an deux mille douze, le cinq avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage,

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «ZIMMER INVESTMENT, S.à r.l.», ayant son siège social à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.094,

ici représentée aux fins des présentes par ses deux gérants, à savoir:

- a) Monsieur Pascal ZIMMER, indépendant, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, route d'Abweiler;
- b) Madame Isabelle BINAME, gestionnaire, demeurant à B-6791 Athus, rue des Cerisiers, 32C; détentrice de soixante-dix (70) parts sociales.

2.- Monsieur Gabriel VITALI, gérant de société, né à Rédange (France) le 1^{er} juin 1960, demeurant à F-57180 Terville, 1B, rue Joliot Curie;

détenteur de trente (30) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ZIMMER & VITALI s.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 26 476), avec siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelage, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.493, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2089 du 23 octobre 2009,

ont requis le notaire d'acter d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Monsieur Gabriel VITALI, comparant sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les trente (30) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "ZIMMER & VITALI s.à r.l.", à la société à responsabilité limitée «ZIMMER INVESTMENT, S.à r.l.», comparante sub 1.-, pour laquelle accepte ses deux gérants préqualifiés.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "ZIMMER & VITALI s.à r.l.", ici représentée par son gérant administratif Monsieur Pascal ZIMMER, pré-qualifié, déclare accepter la présente cession.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales appartiennent à la société à responsabilité limitée «ZIMMER INVESTMENT, S.à r.l.», comparante sub 1.-.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société à responsabilité limitée «ZIMMER INVESTMENT, S.à r.l.», seule associée de la société "ZIMMER & VITALI s.à r.l.", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Clemency; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que suivant assemblée générale extraordinaire tenue ce jour par devant le notaire instrumentant, son siège social est désormais fixé à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: ZIMMER, BINAME, VITALI, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2012. Relation: CAP/2012/1411. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 avril 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012048509/60.

(120065259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wireco Worldgroup (Cayman) Inc., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands having its registered office at the offices of Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, here represented by Mr. Carsten Opitz, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 December 2011 in George Town, Cayman Islands, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 January 2007, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company") under number 626 of 17 April 2007.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reorganization of the share capital of the Company, set at nineteen thousand five hundred United States dollars (USD 19,500), by the creation of ten (10) classes (in the alphabetical order: A to J) of shares (the "Alphabetical Classes") and conversion of nineteen thousand five hundred (19,500) shares in the Company into one hundred ninety-five (195) Class A shares, one hundred ninety-five (195) Class B shares, one hundred ninety-five (195) Class C shares, one hundred ninety-five (195) Class D shares, one hundred ninety-five (195) Class E shares, one hundred ninety-five (195) Class F shares, one hundred ninety-five (195) Class G shares, one hundred ninety-five (195) Class H shares, one hundred ninety-five (195) Class I shares, one hundred ninety-five (195) Class J shares, with a par value of ten United States dollar (USD 10) each, all in registered form.

2. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above item 1 of the agenda and to set forth the rights and features of the shares of each of the Alphabetical Classes.

After having duly considered the items set out in the Agenda, the Sole Member adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves, approves and accepts the conversion of 19,500 shares in the Company into one hundred ninety-five (195) Class A Shares, one hundred ninety-five (195) Class B Shares, one hundred ninety-five (195) Class C Shares, one hundred ninety-five (195) Class D Shares, one hundred ninety-five (195) Class E Shares, one hundred ninety-five (195) Class F Shares, one hundred ninety-five (195) Class G Shares, one hundred ninety-five (195) Class H Shares, one hundred ninety-five (195) Class I Shares, one hundred ninety-five (195) Class J Shares, with a par value of ten United States dollar (USD 10) each, all in registered form.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to proceed with the full restatement of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6.1. The share capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred United States dollars (USD 19,500) divided into

- One hundred ninety-five (195) Class A shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class B shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class C shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class D shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class E shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class F shares of the Company,

- One hundred ninety-five (195) Class G shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class H shares of the Company,
- One hundred ninety-five (195) Class I shares of the Company, and
- One hundred ninety-five (195) Class J shares of the Company

each share with a nominal value of ten United States dollars (USD 10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

Art. 6.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

Art. 6.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

Art. 6.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 6.7. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several class A managers and by one or several class B managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 16. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

Art. 22. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

Art. 23. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

Art. 24. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 25. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 26. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then
- (ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence)

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 29. Definitions. Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 21 and following of the articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing party, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem,

A comparu:

Wireco Worldgroup (Cayman) Inc., une société exemptée et constituée avec responsabilité limitée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 décembre 2011 à George Town, Iles Cayman. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société") sous le numéro 626 du 17 avril 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réorganisation du capital social de la Société, fixé à dix-neuf mille cinq cent dollars US (USD 19.500), par la création de dix (10) catégories (dans l'ordre alphabétique: de A à J) de parts sociales (les «Catégories Alphabétiques») et la conversion de dix-neuf mille cinq cent (19.500) parts de la Société en cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie H, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie I, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10) chacune, toutes sous forme nominative.

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société dans le but de refléter le point 1 ci-dessus de l'ordre du jour et de déterminer les droits et caractéristiques des parts sociales de chacune des Catégories Alphabétiques.

Après avoir dûment considérés les points indiqués dans l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, approuve et accepte la conversion de dix-neuf mille cinq cent (19.500) parts sociales de la Société en cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie H, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie I, cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10) chacune, toutes sous forme nominative.

Seconde résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus ainsi:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6.1. Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille cinq cents US Dollars (USD 19.500) et est divisé en

- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie A,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie C,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie D,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie E,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie F,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie G,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie H,
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie I, et
- Cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10) et donnant droit aux droits et obligations fixés dans ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés prise aux conditions requises pour une modification de ces statuts.

Art. 6.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de parts sociales, par le biais du rachat ou de l'annulation de l'ensemble des parts sociales concernées dans la ou lesdites catégories. En cas de rachats ou d'annulations de catégories de parts sociales, lesdits rachats et annulations seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie J).

Art. 6.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation de catégorie de parts sociales, (effectué(e) dans l'ordre indiqué à l'article 6.3), les détenteurs de parts de ladite catégorie ont droit au Montant Disponible, à hauteur de leur participation dans ladite catégorie de parts sociales (dans la limite du Montant Total d'Annulation, tel que fixé par l'assemblée générale des associés) tandis que ceux détenant des parts sociales dans la catégorie de parts sociales rachetée ou annulée recevront de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale qu'ils détiennent et qui a été annulée.

Art. 6.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales concernées dans la catégorie devant faire l'objet d'un rachat ou d'une annulation.

Art. 6.6. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspondra au Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des statuts, à la condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne dépasse pas le Montant Disponible.

Art. 6.7. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible de la Société à compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) est placé dans un fonds de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque que cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 22. Le solde restant peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions exposées ci-après.

Art. 23. Les associés peuvent décider de déclarer et distribuer des dividendes intérimaires sur la base de l'état des comptes établi par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, démontrant suffisamment de fonds disponibles pour distribution, entendu que le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi et aux dispositions exposées ci-après.

Art. 24. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions exposées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 25. Les dividendes déclarés peuvent être versés dans une devise sélectionnée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et peuvent être versés en tout temps et en tout lieu comme cela peut être déterminé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peuvent déterminer en dernier lieu le taux de change applicable aux versements des dividendes dans la devise sélectionnée. Un dividende déclaré mais non-versé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra pas par la suite être réclamé par le porteur de cette part, sera perdu pour le porteur de cette part, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non-réclamés qui sont détenus par la Société au nom des porteurs des parts.

Art. 26. Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part devra être distribué de manière égale à tous les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société et indépendamment de la catégorie de ces parts, puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être alloué dans sa totalité aux porteurs des dernières catégories dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si les aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I, dans ce sens jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Catégorie A n'existent encore).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de toutes les dépenses de la liquidation, les produits nets de la liquidation devront être distribués aux associés en conformité avec et dans le but d'atteindre sur la même base regroupée le même résultat économique que celui obtenu à partir des règles de distribution des dividendes.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 29. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (profits reportés de l'exercice précédent inclus) dans la mesure où l'associé a eu droit à versement des dividendes conformément à l'article 21 et suivants de ces statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la catégorie de parts sociales à annuler, mais réduit de (i) toute perte (pertes reportées de l'exercice précédent incluses) et (ii) de toute somme à placer dans la/ les réserve(s) conformément à la loi ou à ces statuts, chaque fois que requis dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptabilisation), ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (profits reportés de l'exercice précédent inclus)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la catégorie de parts sociales à annuler

L = pertes (pertes reportées de l'exercice précédent incluses)

LR = toute somme à placer dans la/les réserve(s) conformément à la loi ou à ces statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société au jour correspondant à la Date du Compte Intérimaire.

Date du Compte Intérimaire signifie la date, pas plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et annulation de la catégorie de parts sociales correspondante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/236. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012045941/463.

(120061114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Maghreb Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.166.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047817/10.

(120064396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Mammoth Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012047819/10.

(120064173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Montana Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 70.402.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "MONTANA PROPERTIES S.A.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Sektion B, Nummer 70.402, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank MOLITOR, Notar mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 9. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 664 vom 2. September 1999,

deren Gesellschaftskapital vom Luxemburger Franken in Euro umgewandelt wurde gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 10. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1238 vom 23. August 2002.

Deren Statuten zuletzt abgeändert wurden auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Juni 2011 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2094 vom 8. September 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Frank NIMAX, Steuerberater, wohnhaft zu Ettelbrück.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Joachim WÖRZ, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Herabsetzung des Kapitals von EUR 3.493.280 auf EUR 1.809.020 durch Rückzahlung, an die Aktionäre, unter Berücksichtigung des Artikels 69 (2) des Handelsgesellschaftsgesetzes, von EUR 1.684.260 und gleichzeitige Herabsetzung des Nominalwertes der Aktien; das Ziel der Herabsetzung ist es die finanziellen Mittel der Gesellschaft an deren zukünftigen Aktivitäten anzupassen.

2.- Anpassung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen wie folgt:

Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.809.020,- (eine Million acht hundert neun tausend zwanzig Euro) und ist eingeteilt in 12.476 (zwölf tausend vier hundert sechs und siebenzig) Aktien von jeweils EUR 145,-(ein hundert fünf und vierzig Euro)."

3.- Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage von EUR 349.328 auf EUR 180.902 durch Zurückführung von EUR 168.426 auf den Ergebnisvortrag.

4.- Ausschüttung einer Dividende von EUR 232.053,60 i.e. EUR 18,60 pro Aktie.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um 1.684.260,- EUR (eine Million sechshundert vierundachtzig tausend zweihundert und sechzig Euro) herabzusetzen um das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Stand von 3.493.280,- EUR (drei Millionen vier hundert drei und neunzig tausend zweiundachtzig Euro) auf 1.809.020,-EUR (eine Million acht hundert neun tausend zwanzig Euro) zu setzen durch Herabsetzung des Nennwertes von 280,- EUR (zwei hundert achtzig Euro) auf 145,- EUR (ein hundert fünf und vierzig Euro), durch Rückzahlung an die Aktionäre, im Verhältnis ihrer Beteiligung, unter Berücksichtigung des Artikels 69 (2) des Handelsgesellschaftsgesetzes.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung, an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt 1.809.020,- EUR (eine Million acht hundert neun tausend zwanzig Euro) und ist eingeteilt in zwölf tausend vier hundert sechs und siebenzig (12.476) Aktien von jeweils 145,- EUR (ein hundert fünf und vierzig Euro)."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst auf Grund der vorstehenden Kapitalherabsetzung die gesetzliche Rücklage von 349.328,- EUR (dreihundert neunundvierzig tausend dreihundert achtundzwanzig Euro) auf 180.902,- EUR (einhundert achtzig tausend neunhundert zwei Euro) zu senken durch Rückführung von 168.426,- EUR (einhundert achtundsechzigtausend vierhundert sechsundzwanzig Euro) auf den Ergebnisvortrag.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Dividende von 232.053,60 EUR (zweihundert zweiunddreissigtausend dreiundfünfzig Komma sechzig Euro) i.e. 18,60 EUR (achtzehn Komma sechzig Euro) pro Aktie, an die Aktionäre auszuzahlen.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft durch diese Urkunde zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.300,- EUR.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Frank NIMAX, Max MAYER, Joachim WÖRZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2012. Relation GRE/2012/957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 25. April 2012.

Référence de publication: 2012048843/78.

(120066984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

MM Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 17, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012047834/10.

(120064175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Atos Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la personne morale de droit étranger: Atos Belgium (la Société), en date du 18 avril 2012, que le conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de mettre fin avec effet immédiat au mandat de Monsieur Philippe Houssier en qualité de responsable et représentant permanent de la succursale luxembourgeoise de la Société.

2. Le conseil d'administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Robert Wilhelmus Dick Pols, né à Leiden, aux Pays-Bas, le 5 septembre 1959, demeurant au 39, Vosmaerlaan 1215 Hilversum, les Pays-Bas, en qualité de responsable et représentant permanent de la succursale luxembourgeoise de la Société pour une durée indéterminée.

3. Le conseil d'administration décide de mettre fin avec effet immédiat aux mandats de Monsieur Philippe Houssier et Monsieur Alain Kaiser en qualité de délégués à la gestion journalière de la succursale luxembourgeoise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2012048599/20.

(120066924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

RUBIS, Réseau Unique pour Battre une Immense Solitude asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1481 Luxembourg, 1, rue Eecherschmelz.

R.C.S. Luxembourg F 9.101.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Dias Carvalho Julia Maria, ouvrière, 1 rue Eecheschmelz L-1481 Luxembourg, Luxembourgeoise;

2. Jesus Sofia, Educatrice, 63, rue Aloyse Kayser L-4743 Pétange, Luxembourgeoise;

3. Alaya Berira, 10 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Tunisienne;

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constitués une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «Rubis»

Réseau unique pour battre une immense solitude. A.S.B.L.

Art. 2. L'association a pour objectif de réunir les personnes se sentant un peu seules, de toutes nationalités et religions confondues, âgées entre 28 et 58 ans. L'adhésion à cette association implique l'engagement au bon fonctionnement des

travaux et activités de l'asbl. Etre membre de RUBIS est synonyme de créativité et innovation de projets, loisirs, distractions et travaux en continue avec les membres de l'asbl. Le centre RUBIS sera symbole de générosité et partage. Notre but est de créer des liens forts d'amitié et d'amour pour tous les gens qui se sentent et se retrouvent un peu seuls à un moment dans leur vie faute de temps, de rencontres, de circonstances de la vie, de travail, de responsabilités...etc.

RUBIS est là pour mettre à termes au destin qui s'acharne parfois contre nous, Désormais interdiction de tomber dans la routine, la morosité et la solitude, aujourd'hui Rubis sera la main tendue qu'on a eu tous fort besoin à un moment de notre vie. En effet Tous les gens se reconnaissant en nos propos sont les bienvenues dans cette association, personne ne mérite de se retrouver seule dans impasse. Le centre rubis sera comme chez vous et ses portes vous seront grandes ouvertes, ce sera un lieu de convivialité, de joie de vivre pour vous distraire, parler, écouter, chanter, danser, lire, apprendre, se défouler, faire du sport mais surtout échanger. Notre devise est basé sur l'échange des cultures, des connaissances, des services, des expériences, du savoir vivre, du savoir faire enfin tout simplement pour être ensemble en étant soi même pour s'aider mutuellement à affronter la vie et surmonter tous ces obstacles.

La mission de l'association rubis est de réaliser le maximum d'échanges constructifs et bénéfique à tous ceux qui le désirent, Rubis sera pour tous ces membres un apport positif sur tous les plans physiques, moraux, psychologiques et relationnels.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 1 rue Eecherschmelz, L-1481, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association «Rubis»

Réseau unique pour battre une immense solitude. A.S.B.L.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de Deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012047495/106.

(120063205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Ollux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ollux S.A.

Signature

Référence de publication: 2012047849/12.

(120064339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

OB Partnership GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 153.283.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012047850/11.

(120064980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Petro Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 165.624.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz Ausserordentlich am 22. März 2012 Um 14.00 Uhr

Herr Marc GASTEN, geboren am 20.05.1974 in Antwerpen (B), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, legt am heutigen Tag sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012047853/17.

(120064788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Prestwick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047883/9.

(120064772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

ALLDATA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.765.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.687 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Patrick Van Denzen, A manager, and Mrs. Amy Clunan and Mr. Steven Beussink, B managers, the latter represented by Mrs Amy Clunan by virtue of a proxy.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the Sole Shareholder of ALLDATA Luxembourg Holdings S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary on April 27, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1706 of July 28, 2011.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1st) of September and ends on the thirty-first (31st) of August of the following year, it being understood that the current financial year, which started on the first (1st) January 2012 shall end on the thirty-first (31st) August 2012.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the first (1st) of September and ends on the thirty-first (31st) of August of the following year."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), to the amount of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), by way of the issuance of two (2) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new shares, having a par value of one euro (EUR each, and to fully pay up such new shares by way of a contribution in kind consisting of one (1) share (the Share) with a nominal value of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-), representing one hundred per cent. (100%) of the share capital of ALLDATA Europe GmbH, a limited liability company governed by the laws of Germany, having its registered office at Kaiser-Wilhelm-Ring 27-29, D-50672 Köln, Germany, in the process of being registered with the commercial register of the local court in Köln under no. HRB 86850 (ALLDATA Europe).

Such contribution having a fair market value of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-) equivalent to eleven million four hundred thirty-eight thousand one hundred and fifty-seven euros and sixty-nine euro cents (EUR 11,438,157.69), at the European Central Bank closing spot available on April 10, 2012 (i.e. the applicable USD/EUR exchange rate of EUR 1.- = USD 1.3114).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the notary.

The said contribution in kind is to be allocated as follows:

- (i) two euros (EUR 2.-) to the share capital account of the Company; and
- (ii) eleven million four hundred thirty-eight thousand one hundred and fifty-five euros and sixty-nine euro cents (EUR 11,438,155.69) to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a interim balance sheet dated as of April 11, 2012 signed for approval by the management of the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and a certificate dated April 11, 2012 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company, which states in essence that:

- (i) " The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Share;
- (ii) The Share is fully paid-up;
- (iii) The Sole Shareholder is solely entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share
- (iv) The Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment.
- (v) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share be transferred to him.

(vi) According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Share is freely transferable.

(vii) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Share to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

(viii) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Share to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered.

(ix) Based on the fair market value, the value of the Share is at least equal to fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-) as shown by the interim accounts of the Sole Shareholder and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the Share; and

(x) All formalities to transfer the legal ownership of the Share contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Share by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Share".

The Balance Sheet and the certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), represented by twelve thousand five hundred two (12,502) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately EUR 5,000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AutoZone Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège sociale est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.687 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, gérant A et Madame Amy Clunan et Monsieur Steven Beussink, gérants B, ce dernier représenté par Madame Amy Clunan, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé Unique de ALLDATA Luxembourg Holdings S. à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1706 du 28 juillet 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier septembre et prend fin le trente et un août de l'année suivante, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le 1 janvier 2012 prendra fin le 31 août 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) septembre et prend fin le trente-et-un (31) août de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euros (EUR 2,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Participation - Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose de une (1) part sociale (la Part) d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représentant cent pour cent (100%) du capital social de ALLDATA Europe GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) dont le siège social est établi au An der Welle 4, Office Suite 512, 60322 Francfort-sur-le-main, Allemagne et immatriculée au registre de commerce du tribunal de Francfort-sur-le-main sous le numéro HRB 86850 (ALLDATA Europe).

Ladite contribution ayant une valeur de marché de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) équivalent à onze millions quatre cent trente-huit mille cent cinquante-sept euros et soixante-neuf centimes d'euros (EUR 11.438.157,69), au taux de conversion de la banque centrale européenne disponible à la clôture au 10 avril 2012 (c'est-à-dire correspondant à un taux d'échange USD/EUR de EUR 1,- = USD 1,3114).

Ledit apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) deux euros (EUR 2,-) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) onze millions quatre cent trente-huit mille cent cinquante-cinq euros et soixante-neuf centimes d'euros (EUR 11.438.155,69) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport fait à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan daté du 11 avril 2012 signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique (le Bilan) et un certificat daté du 11 avril 2012 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Société, dont le contenu est en substance le suivant:

- (i) «L'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire de la Part;
- (ii) La Part est entièrement libérée;
- (iii) L'Associé Unique est le seul ayant droit à la Part et a le droit de disposer de la Part;
- (iv) La Part n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Part et la Part n'est soumise à aucune servitude;
- (v) Il n'existe ni droits de préemption ni autres droits en vertu desquels une personne peut demander que la Part lui soit cédée;
- (vi) En vertu du droit applicable et des statuts ou d'autres documents constitutifs, tels que modifiés, la Part est librement cessible;
- (vii) Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Part à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- (viii) Toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Part à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues d'une manière autorisée par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est constitué;

(ix) Sur base de la juste valeur de marché, la valeur de la Part est au moins égale à quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000) d'après les comptes intermédiaires de l'Associé Unique et aucun changement matériel qui aurait déprécié la Part apportée à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

(x) Toutes les formalités requise pour la cession de la propriété de la Part à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Part par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Part.»

Le Bilan et le certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. CLUNAN, P. VAN DENZEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048588/210.

(120066338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

China-Luxembourg Golf Alliance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3324 Bivange, 4, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg F 9.103.

— STATUTS

suisant acte de constitution du 18 avril 2012

Se sont réunis, agissant comme membres-fondateurs:

- Monsieur Yan Markovski, sans profession, né à Saint-Pétersbourg le 28 décembre 1980, demeurant au 380, rue de Rollingergrund à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg;
- Monsieur Cheng Xia, sportif professionnel, né à Shanghai le 21 février 1982, demeurant au 4, rue Edward Steichen à Bivange, Grand-duché de Luxembourg; et
- Monsieur Diyar Yakubov, employé privé, né à Urgench le 21 octobre 1981, demeurant au 51, rue de Vianden à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg.

Lesquelles parties réunies, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, déclarent créer entre elles et ceux qui deviendront membres par la suite une association sans but lucratif, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe une Association sans but lucratif sous la dénomination «China - Luxembourg Golf Alliance».

L'association est régie par les présents statuts, désignés ci-après par «les Statuts» ainsi que par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, désignée ci-après par «la Loi».

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 2. Son siège est établi au 4, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange.

Art. 3. L'association a pour objet:

- de promouvoir, à travers la pratique du golf, le Grand-duché de Luxembourg en tant que destination de vacances de sport, de loisir, culturelles et à caractère touristique dans les régions suivantes: la Chine continentale, le Taiwan, le Hong-Kong et Macao, désignées ci-après par «la Chine»,
- de contribuer aux échanges sportifs et socio-culturels entre le Grand-duché de Luxembourg et la Chine, à travers l'organisation d'événements liés à la pratique du golf,
- de promouvoir le golf en tant qu'activité sportive et socioculturelle,
- de faire participer ses membres aux événements et autres manifestations à caractère sportif, social, culturel ou autre; lui permettant d'atteindre ses objectifs,
- d'organiser des tournois de golf, événements et autres manifestations à caractère sportif, social, culturel ou autre.

Elle s'engage à promouvoir et à développer des liens amicaux entre ses membres, à respecter et à promouvoir les principes de l'esprit sportif, à défendre les intérêts de ses membres et à les représenter auprès des administrations.

Aux fins de la réalisation de son objet, l'Association peut acquérir ou louer des immeubles, des moyens de transport et/ou engager du personnel, administratif ou technique.

Art. 4. L'Association est neutre du point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Titre 2. - Les membres

Art. 6. L'association est composée de membre actifs, de membres donateurs et de membres honoraires, sachant toutefois que seuls les membres actifs jouissent des droits que leur confèrent la Loi et les Statuts.

Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Tous les membres actifs jouissent des mêmes droits, à l'exception du droit de vote, qui est réservé aux seuls membres actifs ayant atteint l'âge de seize ans.

Art. 7. Peut devenir membre actif de l'Association, toute personne qui s'intéresse aux objectifs de l'association, a adhéré explicitement aux Statuts et qui a payé la cotisation annuelle. Le Conseil d'Administration de l'Association se réserve le droit de statuer sur toute demande d'admission. La cotisation annuelle à payer par les membres actifs est fixée par l'Assemblée Générale.

Art. 8. Peut devenir membre donateur de l'Association, toute personne respectant les modalités afférentes définies et arrêtées par le Conseil d'Administration et versant un don à l'Association.

Art. 9. Peuvent être nommées membres d'honneur, les personnes ayant rendu des services à l'association ou promouvant ses buts, ceci par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 10. La qualité de membre actif de l'Association se perd:

- a) par la démission de la part du membre, moyennant une lettre de démission adressée au Conseil d'Administration
- b) par le non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de six mois à partir de l'échéance de celle-ci
- c) par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale, avec les deux tiers des voix des membres actifs présents disposant du droit de vote, au cas où:
 - le membre n'a pas respecté les Statuts ou a agi de manière grave contre ceux-ci ou contre l'esprit de ceux-ci;
 - le membre a compromis son propre honneur ou celui de l'Association ou celui d'un ou de plusieurs des membres de celle-ci.

Le Conseil d'Administration peut, pour l'une des raisons énoncées sous c) et après avoir entendu le membre concerné, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire d'un membre. Cette décision doit être prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration présents et reste en vigueur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion définitive du membre en question.

Tout membre actif menacé d'exclusion doit être admis à se prononcer devant le Conseil d'Administration et/ou devant l'Assemblée Générale avant la prise de décision de ceux-ci en matière de suspension ou d'exclusion du membre en question.

Un membre quittant l'association de son propre gré ou étant exclu de celle-ci n'a aucun droit sur les actifs de l'Association, ni ne peut-il se faire rembourser une quelconque contribution qu'il a payée à l'Association.

Titre 3. - Le conseil d'administration

Art. 11. L'association est gérée par un Conseil d'Administration de 3 à 11 membres élus parmi les membres actifs par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de deux ans, avec un renouvellement partiel annuel. Le Conseil d'Administration est renouvelé par un roulement de manière à ce que la moitié des membres du Conseil d'Administration soient sortants et rééligibles au moment de l'Assemblée Générale.

L'âge minimal pour devenir membre du Conseil d'Administration est de 16 ans.

Les membres du Conseil d'Administration sont révocables à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale; cette décision doit être prise par au moins deux tiers des membres actifs présents disposant du droit de vote.

Art. 12. En principe, le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation du président ou du secrétaire. Il doit également se réunir sur demande des deux tiers de ses membres et au moins une fois par trimestre.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres présents. Les membres qui s'abstiennent du vote ne sont pas pris en compte pour la détermination de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une décision. Les membres qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir du vote. En cas d'égalité de voix, la voix du président ou de son suppléant statutaire est décisive.

Le secrétaire, ou en l'absence de celui-ci au autre membre du Conseil d'Administration, dresse un procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, dans lequel sont retenues les présences et absences des membres du Conseil d'Administration, l'ordre du jour ainsi que les décisions prises. Le procès-verbal est signé par le rapporteur respectif et contresigné par le Président, après son approbation, lors de la réunion suivante du Conseil d'Administration. Il sera tenu un registre des rapports du Conseil d'Administration.

Le membre du Conseil d'Administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 13. Le président est élu par l'Assemblée Générale avec la majorité absolue des voix des membres présents disposant du droit de vote. Le cas échéant, un second vote est organisé, lors duquel la majorité simple des voix est suffisante. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le président représente officiellement l'association et assure l'observation des statuts.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président est suppléé par le vice-président, ou à défaut par le plus ancien des membres du Conseil d'Administration présents.

Art. 14. Le trésorier est habilité à gérer au nom de l'Association les affaires financières de celle-ci. Il encaisse les cotisations et tient comptabilité minutieuse des recettes et des dépenses de l'association.

Art. 15. Le Conseil d'Administration a les compétences les plus étendues en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes engageant l'Association ou ses biens meubles ou immeubles et plaider en tant que partie demanderesse ou défenderesse devant toute juridiction. Les actions judiciaires en tant que partie demanderesse ou défenderesse sont intentées ou soutenues, au nom de l'Association, par le Conseil d'Administration, mené par son président.

Le Conseil d'Administration est en droit de sanctionner des membres qui contreviennent aux Statuts de l'Association.

Art. 16. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou du trésorier et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution de mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre 4. - L'Assemblée Générale

Art. 17. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la modification des Statuts
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration
- l'approbation annuelle du budget et des comptes
- la dissolution de l'Association
- l'admission et l'exclusion de membres
- la fixation des taux de cotisation annuelle

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an au courant des mois de février, mars ou avril de chaque année.

Art. 19. En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut à tout moment convoquer une Assemblée Générale extraordinaire. Une Assemblée Générale extraordinaire doit également être convoquée par le Conseil d'Administration dans un délai de deux mois lorsqu'au moins 1/5ème des membres inscrits sur la dernière liste annuelle des membres et disposant du droit de vote en font la demande.

Art. 20. Toute proposition qui a le soutien d'au moins 1/20ème des membres inscrits sur la dernière liste annuelle des membres et disposant du droit de vote doit figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Art. 21. Les membres qui, en vertu des articles 19 et 20, souhaitent convoquer une Assemblée Générale extraordinaire ou porter une proposition à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale ordinaire, sont appelés à adresser une note écrite afférente au président. Au cas où il s'agit de porter une proposition à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, la note écrite doit avoir été transmise au président une semaine avant la date de l'assemblée en question.

Art. 22. L'assemblée Générale peut délibérer et décider sur les propositions qui ne figurent pas à son ordre du jour si deux tiers des membres effectifs présents disposant du droit de vote y marquent leur accord.

Sur les points énoncés à l'article 17, aucune décision ne peut être prise par l'Assemblée Générale en dehors de son ordre du jour.

Art. 23. Tous les membres actifs de l'Association doivent être convoqués par écrit à l'Assemblée Générale, ceci au minimum 15 jours avant la date de celle-ci.

La convocation à l'Assemblée Générale doit au moins comporter l'ordre du jour provisoire, la date et le lieu de l'assemblée.

Art. 24. L'Assemblée Générale ne peut délibérer et décider valablement que si au moins la moitié des membres effectifs sont présents ou représentés.

Tous les membres actifs de l'Association jouissent des mêmes droits et ont des droits de vote égaux, sachant toutefois que les membres de moins de 16 ans au moment de l'Assemblée Générale n'y disposent pas du droit de vote.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des membres actifs présents disposant du droit de vote, sauf dans le cas où les Statuts ou la Loi en disposent autrement.

Art. 25. L'Assemblée Générale ne peut délibérer et décider sur les modifications des Statuts que si les propositions de modification en question sont explicitement indiquées dans la lettre de convocation à l'Assemblée Générale et si au moins deux tiers des membres de l'Association sont présents à cette assemblée.

Toute modification des Statuts nécessite au moins deux tiers des voix des membres actifs présents disposant du droit de vote. Au cas où la première Assemblée Générale appelée à délibérer et à décider sur des modifications des Statuts ne réunit pas les deux tiers des membres effectifs de l'Association, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, celle-ci pouvant valablement décider quel que soit le nombre de membres présents.

Titre 5. - Dispositions finales

Art. 26. A ces statuts, l'association peut joindre des règlements qui ne pourront en aucun cas être contraires aux présents Statuts ou à la loi. Les règlements internes sont formulés par le Conseil d'Administration. Les règlements ainsi élaborés par le Conseil d'Administration sont d'application jusqu'à leur approbation ou rejet par l'Assemblée Générale.

Art. 27. Toutes les questions qui ne sont pas explicitement traitées par les présents statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Art. 28. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou autre des membres donateurs, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 3.

En cas de dissolution de l'Association, un arrêté des comptes financiers est à établir. Les actifs nets résiduels seront versés à un autre organisme poursuivant des objectifs similaires.

Art. 29. La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale, qu'en présence d'au moins deux tiers des membres actifs disposant du droit de vote et qu'avec les deux tiers des voix des membres présents ayant droit de vote.

Art. 30. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Yan MARKOVSKI / Cheng XIA / Diyar YAKUBOV

Membres fondateurs

Référence de publication: 2012047489/176.

(120063278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Petro Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 165.624.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Petro Shipping SA Abgehalten am 22. März 2012
Um 15.00 Uhr*

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012047854/17.

(120064788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Liberta Global Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.238.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, am 20. Januar 2012 um 11.00 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

a) Die Gesellschafterversammlung beschließt das Rücktrittsgesuch des Herrn Kjell Norling, mit Wirkung zum 20. Januar 2012, anzunehmen.

b) Die Gesellschafterversammlung beschließt, Herrn Peter Kubicki, geboren am 18. Dezember 1963 in Aalborg, Dänemark, geschäftsansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg mit Wirkung zum 20. Januar 2012 zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

c) Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Stefan Stjerngren und Herrn Rudolf Körnen.

d) Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.ä r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. September 2012 endet.

Référence de publication: 2012048293/23.

(120065936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.398.

In the year two thousand twelve, on the eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "1492i Investments & Co S.C.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 164398, incorporated by deed of the undersigned notary on October 10, 2011, published in the Mémorial C under number 3095 dated December 16, 2011 and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on October 26, 2011, published in the Mémorial C under number 268 dated February 1, 2012.

The meeting is presided by Mr. Jeff FELLER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the company's capital to the extent of EUR 691,001.- in order to raise it from the amount of EUR 656,000.- to EUR 1,347,001.- by the issue of 691,001 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each, having the same rights and obligations as the existing limited shares.

2) Waiver of its preferential subscription right by the General Shareholder, the private limited company 1492i Investments, R.C.S. Luxembourg B 164280, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Waiver of its preferential subscription right by the Limited Shareholder, the company AZART MANUFACTURE INC., with registered office at Via España y Calle Elvira Mendez, Torre Delta, Panama, Republic of Panama, and registered with the Panama Public Register under the number 594091 document no. 1254702.

4) Subscription of 25,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Luis CASTILLO SANCHEZ, residing professionally at Paseo de la montaña no. 17, Bajos, 08402 Granollers, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 25,000.-.

5) Subscription of 189,001 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by the company INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., with registered office at Av. De Tarragona Num. 99, edifici Principat, Planta Baixa, Andorra La Vella and registered with the Andorra Trade and Companies Register under the number 13462, Llibre S-189, Foli 221-230, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 189,001.-.

6) Subscription of 25,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Carlos RODRIGUEZ ROMERO, residing professionally at 101, Coll Baix Sant Joan de Vilatorrada, 08250 Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 25,000.-.

7) Subscription of 20,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Pedro FERNANDEZ ROZAS, residing professionally at 5, C/Santiago Rusiñol, 08553 Seva, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 20,000.-.

8) Subscription of 120,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by the company Barcas Family, S.L., with registered office at 14, Carre Ave.Li Artis Gener, Sant Quirze del Vallès, 08192 Barcelona, Spain, in process of registration with the Trade Register of Barcelona and under the tax number B65715278 and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 120,000.-.

9) Subscription of 50,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mrs. Elena OROZCO PALLAS, residing professionally at 1-2, Tamarit 151, 08015 Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 50,000.-.

10) Subscription of 50,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Jordi CORET MORENO, residing professionally at Bloc B 4° 1a Ordino, Urb Terratorta, Principality of Andorra, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 50,000.-.

11) Subscription of 100,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Lluís MONFORT TORT, residing professionally at 11, Crer. Apel. Les Mestres, Canoves I Samalus, 08193 Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 100,000.-.

12) Subscription of 50,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Pedro BLANCO NOVELL, residing professionally at 36, 4o, Startrans, Ronda Sant Antoni, 08001 Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 50,000.-.

13) Subscription of 12,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Marco Antonio ROCA FONTANET, residing professionally at 55-59, 5o, 1a, Calle Girona, 08402 (Granollers) Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 12,000.-.

14) Subscription of 25,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Luis Miguel MARTI MARINEZ, residing professionally at 5, 5o, 2a, Calle Luis Calatayud, 03680 (Aspe) Alicante, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 25,000.-.

15) Subscription of 25,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Joan NOVELL DURAN, residing professionally at 14, Calle Josep Calvet, 08310 (Argentona) Barcelona, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 25,000.-.

16) Subsequent amendment of the first paragraph of article six of the articles of association which will henceforth have the following wording:

“The issued and subscribed share capital of the Company is set at one million three hundred forty seven thousand and one Euro (EUR 1,347,001.-) divided into one million three hundred and forty seven thousand (1,347,000) limited shares

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders (the “Limited Shares”) (Actions de Commanditaires), and one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) held by the General Shareholder (the “Unlimited Share”) (Action de Commandité).”

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter’s office.

The proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of six hundred ninety one thousand and one Euro (EUR 691,001.-), in order to raise it from its present amount of six hundred and fifty six thousand Euro (EUR 656,000.-) to one million three hundred forty seven thousand and one Euro (EUR 1,347,001.-), by the issue of six hundred ninety one thousand and one (691,001) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as the existing limited shares.

Subscription - Payment

The current shareholders, namely the private limited company 1492i Investments, pre-named and the company AZART MANUFACTURE INC., pre-named, having waived their preferential subscription right, the six hundred ninety one thousand and one (691,001) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are all subscribed as follows:

- twenty five thousand (25,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Luis CASTILLO SANCHEZ, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-);

- one hundred eighty nine thousand and one (189,001) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to one hundred eighty nine thousand and one Euro (EUR 189,001.-);

- twenty five thousand (25,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Carlos RODRIGUEZ ROMERO, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-);

- twenty thousand (20,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Pedro FERNANDEZ ROZAS, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-);

- one hundred and twenty thousand (120,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company Barcas Family, S.L., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-);

- fifty thousand (50,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mrs. Elena OROZCO PALLAS, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

- fifty thousand (50,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Jordi CORET MORENO, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

- one hundred thousand (100,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Lluís MONFORT TORT, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-);

- fifty thousand (50,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Pedro BLANCO NOVELL, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

- twelve thousand (12,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Marco Antonio ROCA FONTANET, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twelve thousand Euro (EUR 12,000.-);

- twenty-five thousand (25,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Luis Miguel MARTI MARINEZ, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-);

- twenty five thousand (25,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Joan NOVELL DURAN, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-).

The total contribution in cash for a amount of six hundred ninety one thousand and one Euro (EUR 691,001.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company 1492i Investment & Co S.C.A..

The shareholders and the new subscribers are all represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of fourteen proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. Share capital. (Paragraph 1).** The issued and subscribed share capital of the Company is set at one million three hundred forty seven thousand and one Euro (EUR 1,347,001.-) divided into one million three hundred and forty seven thousand (1,347,000) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), and one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandité)."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about two thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "1492i Investments & Co S.C.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 164398, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3095 du 16 décembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 268 du 1^{er} février 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 691.001,- pour le porter de son montant de EUR 656.000,- à EUR 1.347.001,- par l'émission de 691.001 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes.

2) Renonciation par l'actionnaire commandité, la société à responsabilité limitée 1492i Investments, R.C.S. Luxembourg B 164280, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit préférentiel de souscription.

3) Renonciation par l'actionnaire commanditaire, la société AZART MANUFACTURE INC., avec siège social à Via España y Calle Elvira Mendez, Torre Delta, Panama, République de Panama, et enregistrée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro 594091 document numéro 1254702, à son droit préférentiel de souscription.

4) Souscription de 25.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Luis CASTILLO SANCHEZ, demeurant professionnellement à Paseo de la montaña no. 17, Bajos, 08402 Granollers, Espagne et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 25.000,-.

5) Souscription de 189.001 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par la société INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., avec siège social à Av. De Tarragona Num. 99, edifici Principat, Planta Baixa, Andorre-la-Vieille et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Andorre sous le numéro 13462, «Libre» S-189, «Foli» 221-230 et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 189.001,-.

6) Souscription de 25.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Carlos RODRIGUEZ ROMERO, demeurant professionnellement à 101, Coll Baix Sant Joan de Vilatorrada, 08250 Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 25.000,-.

7) Souscription de 20.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune par Monsieur Pedro FERNANDEZ ROZAS, demeurant professionnellement à 5, C/Santiago Rusinol, 08553 Seva, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 20.000,-.

8) Souscription de 120.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par la société Barcas Family, S.L., avec siège social à 14, Carre Ave.Li Artis Gener, Sant Quirze del Vallès, 08192 Barcelone, Espagne et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone et sous le numéro fiscal B65715278 et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 120.000,-.

9) Souscription de 50.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Madame Elena OROZCO PALLAS, demeurant professionnellement à 1-2, Tamarit 151, 08015 Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 50.000,-.

10) Souscription de 50.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Jordi CORET MORENO, demeurant professionnellement à Bloc B 4° 1a Ordino, Urb Terratorra, Principauté d'Andorre, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 50.000,-.

11) Souscription de 100.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Lluís MONFORT TORT, demeurant professionnellement à 11, C/er. Apel. Les Mestres, Canoves I Samalus, 08193 Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 100.000,-.

12) Souscription de 50.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Pedro BLANCO NOVELL, demeurant professionnellement à 36, 4o, Startrans, Ronda Sant Antoni, 08001 Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 50.000,-.

13) Souscription de 12.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Marco Antonio ROCA FONTANET, demeurant professionnellement à 55-59, 5o, 1a, Calle Girona, 08402 (Granollers) Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 12.000,-.

14) Souscription de 25.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Luis Miguel MARTI MARINEZ, demeurant professionnellement à 5, 5o, 2a, Calle Luis Calatayud, 03680 (Aspe) Alicante, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 25.000,-.

15) Souscription de 25.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Joan NOVELL DURAN, demeurant professionnellement à 14, Calle Josep Calvet, 08310 (Argentona) Barcelone, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 25.000,-.

16) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social émis et souscrit est fixé à un million trois cent quarante-sept mille un Euros (EUR 1.347.001,-), divisé en un million trois cent quarante-sept mille (1.347.000) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'Actionnaire Commandité (l'"Action de Commandité")".

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de six cent quatre-vingtonze mille un Euros (EUR 691.001,-), pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000,-) à un million trois cent quarante-sept

mille un Euros (EUR 1.347.001,-), par l'émission de six cent quatre-vingt-onze mille une (691.001) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels, à savoir la société à responsabilité limitée 1492i Investments, pré-nommée et la société AZART MANUFACTURE INC., pré-nommée, ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les six cent quatre-vingt-onze mille une (691.001) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont toutes souscrites comme suit:

- vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Luis CASTILLO SANCHEZ, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-);

- cent quatre-vingt-neuf mille une (189.001) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par la société INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de cent quatre-vingt-neuf mille un Euros (EUR 189.001,-);

- vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Carlos RODRIGUEZ ROMERO, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-);

- vingt mille (20.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Pedro FERNANDEZ ROZAS, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de vingt mille Euros (EUR 20.000,-);

- cent vingt mille (120.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par la société Barcas Family, S.L., pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-);

- cinquante mille (50.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Madame Elena OROZCO PALLAS, pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-);

- cinquante mille (50.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Jordi CORET MORENO, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-);

- cent mille (100.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Lluís MONFORT TORT, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-);

- cinquante mille (50.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Pedro BLANCO NOVELL, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-);

- douze mille (12.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Marco Antonio ROCA FONTANET, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en numéraire de douze mille Euros (EUR 12.000,-);

- vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Luis Miguel MARTI MARINEZ, pré-nommé, et sont intégralement libérées par cet dernier par l'apport en numéraire de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-);

- vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Joan NOVELL DURAN, pré-nommé, et sont intégralement libérées par cet dernier par l'apport en numéraire de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-).

Le versement total en numéraire d'un montant de six cent quatre-vingt-onze mille un Euros (EUR 691.001,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société 1492i Investment & Co S.C.A.

Les actionnaires et les nouveaux souscripteurs sont représentés par Monsieur Alain THILL, préqualifié, en vertu de quatorze procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social. (alinéa 1^{er}).** Le capital social émis et souscrit est fixé à un million trois cent quarante-sept mille un Euros (EUR 1.347.001,-), divisé en un million trois cent quarante-sept mille (1.347.000) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'Actionnaire Commandité (l'"Action de Commandité")."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ deux mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2012. Relation GRE/2012/953. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012048512/312.

(120065840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Phalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Phalux S.A.

Signature

Référence de publication: 2012047855/12.

(120064340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Tonic B 087 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg B 149.518.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Mme Birgitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

Ci-après le «Mandant»

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "TONIC B 087 S.à r.l.", ayant son siège social au 27, rue de Neuhaeusgen, L-5368 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146518, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2508 du 24 décembre 2009.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "TONIC B 087 S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représentés par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TONIC B 087 S.à r.l.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. KORNERUP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56908. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012048972/42.

(120066509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Jiaap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.312.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le trente mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Jean Igor ARRIBE, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue,
- Agnès POPPOFF ARRIBE, enseignante, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,
ici représentés par Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et les comparants, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "JIAAP S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE-ET-UN EUROS (31.-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit comme suit:

- Jean Igor ARRIBE, préqualifié, cinq cents actions	500
- Agnès POPPOFF ARRIBE, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: Mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Jean Igor ARRIBE, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue;
- Agnès POPPOFF ARRIBE, enseignante, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue;
- Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Jean Igor ARRIBE, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société PLI SA., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.672.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/14952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047770/123.

(120064903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Plus-immo S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012047856/12.

(120064358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.
